



Après débat, les conseillers restent indécis sur le choix envisagé. Il est décidé de demander de nouveaux devis à d'autres fournisseurs.

**DELIBERATION 2021-003 : ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE SAONE-ET-LOIRE**

**Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié**

Mme le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploipublic.fr](http://www.emploipublic.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

Emploi -mobilité	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
Santé au travail et prévention des risques	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
Administration du personnel	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADHERE** à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention-cadre et les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ Ecole

Mme le Maire explique que des travaux sont à réaliser dans l'école : changement de l'évier, déplacement de la plaque de cuisson. Ces travaux pourront être réalisés pendant les vacances de février par les employés communaux.

### ✓ Intervention de M. Pierre-Marie DURIEZ

Il souhaiterait que des crédits soient prévus pour restaurer le puits de Blanchizet et que des devis soient demandés pour sa réfection et sa sécurisation. Il informe le conseil que des fils telecom sont à terre. Pour demander un dépannage, il faut prendre des photos et relever les numéros des poteaux.

Il fait part de son point de vue négatif concernant la gestion du « bâtiment communal ». A posteriori, il continue de s'interroger sur le bien-fondé de ce projet.

Il informe le conseil que l'église est éclairée le matin mais pas le soir. Une demande de dépannage sera effectuée auprès du SYDESL.

### ✓ Environnement

Mme Maud GAND et M. Marcel EBERHART ont assisté à une web conférence dans le cadre de leur groupe de travail POTE (Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique). Ils regrettent que ces réunions soient uniquement tournées vers le volet « Transition énergétique » au détriment d'autres sujets environnementaux tels que la biodiversité ou l'eau, et que le centre des échanges soit la restauration du bâtiment hôpital de Tramayes présenté par M. Michel MAYA, même si le projet est très intéressant. Ils souhaiteraient se recentrer sur des projets sampognards.

M. Marcel EBERHART explique que suite à une réunion à Trivy, son projet biodiversité (vergers Saint-Point et Tramayes + végétalisation des haies) a bien démarré et une dizaine de personnes l'a contacté. Concernant les arbres replantés dans le verger, on pourrait prévoir une animation pédagogique au moment des greffes et des traitements au printemps. Le groupe de travail pourrait y assister.

Mme le Maire suggère que les employés communaux visionnent le film sur les haies avec le premier adjoint chargé du suivi des agents.

Mme Maud GAND informe les conseillers qu'une web conférence sur les haies se déroulera le jeudi 28 janvier. Elle est proposée par l'organisme AGROFORESTERIE, qui pourrait à l'avenir intervenir sur Saint-Point.

### ✓ Villages solidaires

Mme Claude GUIARD explique qu'il existe une base de données appelée WikiPays, encyclopédie collaborative et libre du Mâconnais Sud Bourgogne. Une réunion est prévue pour compléter les bases de données. Ce site n'accueille ni fichiers vidéo ni fichiers audios. Des ateliers sont prévus à Saint-Point en mars et avril pour réunir les anciens et recueillir leurs anecdotes. Il convient de voir qui contacter.

### ✓ Association Mémoire de l'Histoire de l'Abolition de l'Esclavage en Saône-et-Loire

Mme Claude GUIARD rappelle que le 15 mai sera organisée une journée dédiée à Saint-Point dans le cadre du Festival de l'Outre-mer. Une gerbe sera déposée sur le tombeau de Lamartine et la fresque s'y référant pourrait être inaugurée ce jour-là. La piste d'un récital de chants est retenue. Il pourrait se dérouler dans l'église et une participation serait demandée au public. Une exposition, différente de celle proposée pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Lamartine, sera fournie par l'association Pôle Mémoire National du Grand Est. Les conseillers s'accordent pour un budget de 2 000 € pour organiser cette journée.

Mme le Maire explique que cette année est un peu particulière car ce sont les 10 ans de la loi Taubira, loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

### ✓ Fresque lavoir

Mme le Maire explique que les travaux pourront commencer dès que le temps le permettra. Le coût de la fresque est estimé à environ 4 000 €. Celle-ci sera financée par la subvention de 3 000 € de la DRAC et 1 000 € de restes de subventions de sponsors pour l'évènement du 150<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Lamartine.

La question des modalités de mise en valeur du lavoir est posée : réfection des murs intérieurs, éclairage ? Concernant les murs intérieurs, un devis a été établi pour environ 2 700 €. Après débat, il est convenu que les employés communaux essaient d'appliquer un enduit à la chaux, de demander un devis ou de trouver un ruban LED solaire. Les conseillers s'accordent sur un budget de 2 000 € maximum pour l'embellissement du lavoir, en plus de la réalisation de la fresque.

### ✓ Paniers gourmands pour les Anciens

Ils ont été fort appréciés et la municipalité a été remerciée.

### ✓ Bulletin municipal

Le retour est très positif.

### ✓ Trésorerie de Cluny

Le trésorier de Cluny souhaite que les budgets soient votés au plus tôt. Celui de Saint-Point devrait être proposé au vote fin février ou début mars.

### ✓ Décorations de Noël

M. Sylvain DELIOT a d'ores et déjà fabriqué des décorations pour le prochain Noël. Ils pourront être peints par les enfants de l'école.

### ✓ Grève des enseignants

Mme Camille MARC a déclaré faire grève mardi 26 janvier. Un service minimum accueillera les enfants. M. Sylvain

DELIOT apportera son aide aux deux ATSEMS.

✓ Vaccination COVID

Les conseillers se posent la question de savoir si des personnes éligibles à la vaccination auraient besoin d'être conduites vers un centre de vaccination. Après réflexion, il semble qu'il n'y ait personne dans ce cas à Saint-Point.

✓ Intervention de M. Fabien DESCHIZEAUX

Il s'inquiète du devenir de la terre stockée à Chagny. Il souhaiterait que la plateforme redevienne propre et que si cette terre n'est pas utilisée, elle soit proposée aux Sampognards.

Concernant l'argent récolté dans le cadre de la collecte de métal, il informe les conseillers que l'association de la cantine n'a pas besoin de cet argent, qui pourrait être donné à la coopérative scolaire de l'école. D'autres conseillers suggèrent de partager cette somme entre la coopérative scolaire et un projet environnemental.

✓ Studio

Le studio de la Gare a été entièrement rénové. Mme le Maire explique que le T3 sera probablement libéré à la fin de l'année. Elle demande aux conseillers de réfléchir au devenir de ce bâtiment et leur donne le montant des loyers.

✓ Intervention de M. Thomas LOISIER

Il souhaite que le lavoir de Joux soit débroussaillé.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée à vendredi 28 février 2021 ou 5 mars 2021.

La séance est levée à 23h45.

Fait et délibéré en mairie,  
Les Conseillers présents